



**Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion**

## **COMMISSION COHESION SOCIALE**

**Compte-rendu de la réunion du mardi 13 juin 2017 à 17h30  
Dans la salle Lafayette de l'Hôtel de Ville**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Politique de la Ville – Dispositif GRL
2. Politique de la Ville – Dispositif Habiter Mieux
3. Politique de la Ville – Contingent de logements sociaux

---

**Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente**

- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Madame Nadine KRIEGEL, Pôle PVCTI
- Monsieur Julien PIQUAND, Chef de projet renouvellement urbain au Pôle PVCTI

### **Etaient excusé(e)s/absent(e)s :**

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
  
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Catherine MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant

- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 17H30 en excusant les membres ne pouvant être présents.

### **1er Point – Politique de la Ville – Dispositif GRL**

Pour cette séance, 2 dossiers sont concernés pour une somme de 412,45 €. Il est indiqué que ce dispositif est arrivé à son terme depuis fin 2015. Pour mémoire, ses critères d'éligibilité concernaient les ménages jeunes de moins de 30 ans ou des familles entrant dans un logement vacant depuis plus d'un an, et dès 2013, depuis plus de 6 mois.

Ce dispositif est désormais remplacé par le dispositif VISALE qui assure la sécurisation des loyers pour tous les jeunes et salariés nouvellement embauchés. Il présente des garanties pour le locataire comme pour le bailleur (pas besoin de garant, accès facilité à l'emploi, gain d'autonomie pour les jeunes, un propriétaire bailleur rassuré). C'est un service 100% gratuit qui a fait l'objet d'une réunion dans les salons de l'Hôtel de Ville en février dernier lors de la manifestation intitulée "Matinales CILGERE". Plus de 200 personnes étaient présentes.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité  
(Mesdames MIGAUD, GROLET et Messieurs PITTI et NZHIOU absents au moment du vote)  
Proposition de rapporteur : Danielle BORI*

### **2ème Point – Politique de la Ville – Dispositif Habiter Mieux**

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au-moins 25% de leur logement.

2 dossiers sont présentés à cette séance pour un montant total de 1 000 €.

Les dossiers sont déposés dans un premier temps auprès de l'ANAH. Malgré la fin du dispositif depuis décembre 2015, d'autres dossiers sont susceptibles de parvenir en Mairie, au cours de cette année. Un courrier sera prochainement adressé à l'ANAH afin de faire le point sur les éventuels dossiers en attente.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité  
(Mesdames MIGAUD, GROLET et Messieurs PITTI et NZHIOU absents au moment du vote)  
Proposition de rapporteur : René DARBOIS*

### **3ème Point – Politique de la Ville - Convention de réservation de logements locatifs sociaux**

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole garantit les emprunts contractés par les différents bailleurs sociaux lors de la construction de logements sur Metz.

En contrepartie, un contingent de logements est réservé à la Ville de Metz ; l'attribution des logements concernés est effectuée par le CCAS.

Pour cette séance, il s'agit de 17 logements situés à l'ancienne manufacture à Metz dans le cadre d'une acquisition-amélioration de 85 logements réalisée par la société LOGIEST.

La date prévisionnelle de livraison de ces appartements est fixée au 1<sup>er</sup> août prochain.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité  
(Mesdames MIGAUD, GROLET et Messieurs PITTI et NZHIOU absents au moment du vote)  
Proposition de rapporteur : D<sup>lle</sup> BORI*

### **4ème Point – Divers**

Monsieur PITTI indique que le CLLAJ est actuellement confronté au problème de logements de jeunes adultes en grande précarité. A l'instar de ce qui se pratique à Amsterdam, Paris ou Lyon, une solution pourrait être envisagée, à savoir : mise à disposition par cession temporaire de logements municipaux au CLLAJ. Ce dernier réhabiliterait et louerait ensuite à ces jeunes ; la mise à disposition du logement pouvant être dénoncée à tout moment.

Une réunion, à l'initiative de Madame BORI et Monsieur PITTI avec la direction gestion domaniale devrait être programmée dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 18 heures 30.